

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, ROUDIER Renée, THEVENET Bernadette, CHARRAUX Daniel,

ABSENT(ES) EXCUSÉ : GENNISSON Frédéric, LABOURIER Mickaël, CHARBONNIER Nelly, PEYRONNY Christian

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Le PV de la réunion du 10/11/2025 est validé

ORDRE du JOUR :

Demande de subvention École Buissonnière de Menat pour voyage scolaire
Programmes FIC 2026
Prise en charge d'investissement avant le vote du budget
Renouvellement assurance SMACL
Vente terrain stèle à titre gracieux ou à l'euro symbolique
Contrat de prestation de nettoyage
Décision modificative budget 2025
Questions diverses

1/ Demande de subvention École Buissonnière de Menat pour voyage scolaire

Les élèves de l'école primaire de Menat organisent un voyage scolaire à TOULOUSE.
Le cout total du séjour se monte à 12 000€.
Les familles participent à hauteur de 50€ par enfant.
2 enfants de la commune de Teilhet sont concernés.
Le conseil municipal valide la participation de la commune à hauteur de 50€ par enfant.

2/ Programmes FIC 2026

- ▶ Reste disponible pour l'année 2026, **65260,50 € HT.**

Deux dossiers seront déposés au titre du FIC 2026 concernant la voirie communale, on utilise les devis de l'entreprise Alzin pour réaliser les demandes de subvention FIC auprès du conseil départementale du Puy de Dôme.

Dans un deuxième temps d'autres entreprise seront consultées.

- ▶ Dossier N°1 allée du cimetière
 - ▶ Alzin: **14 772 € HT**

- ▶ Dossier N°2 voirie communale devis alzin
 - ▶ VC 4 Rue de chantemerle en partie
 - ▶ VC 29 Rue des buiges en partie
 - ▶ VC 213 Chez Charles en partie
 - ▶ VC 212 chez sagoueix dans le village
 - ▶ VC 204 entre RD987 et RD18 en totalité + traversée de route
 - ▶ **TOTAL : 50 488,5 € HT**
- ▶ **N°1 + N°2= 65 260,5 € HT**

3/ Prise en charge d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal autorise le Maire, préalablement au vote du budget primitif **2026**, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 de la commune.

4/ Renouvellement assurance SMACL

Le contrat d'assurance avec la SMACL arrive à son terme.

En 2025 le cout des assurances s'élevait à 3 803,17€. Une rencontre a été organisée avec le représentant de la SMACL. Voici la nouvelle proposition de tarif pour 2026 :

- Responsabilités : 901,61
- Individuelle accidents corporels : 20,72
- Protection juridique : 220,45
- Protection fonctionnelle : 46,73
- Auto-collaborateurs : 423,23
- Dommages aux biens :
 - Franchise 300€ : 4248,81 soit 5861,55€
 - Franchise 750€ : 3792,95 soit 5405,69€
 - Franchise 1500€ : 3560,92 soit 5173,66€

Le conseil municipal valide la proposition à 5831,55 €

5/ Vente terrain stèle à titre gracieux ou à l'euro symbolique

Le notaire demande qu'une délibération soit prise afin de préciser les modalités de transfert de ce terrain afin de pouvoir passer la vente. La vente se fera « à titre gracieux ».

6/ Contrat de prestation de nettoyage

Suite au départ du territoire de la gérante de l'entreprise DS Propreté il convient de contractualiser avec une nouvelle société.

Après plusieurs contacts avec différentes personnes domiciliées sur la commune ou l'extérieur de la commune. Seule une offre de devis nous est parvenue :

Entreprise FAITOUT NET, située à Menat. Elle propose un taux horaire à 23€/heure.

Le conseil municipal valide la proposition de la prendre à l'essai trois mois.

7/ Décision modificative budget 2025

Les services de la DGFIP ont constaté une erreur de saisie au niveau du report de l'exercice 2023 : 57 312,37 au lieu de 57 372,37. Une décision modificative (60€ en dépenses d'investissement en plus) sera réalisée.

QUESTIONS DIVERSES

Convention Chats libres

Il convient d'attendre début 2026 pour qu'une campagne de stérilisation des chats libres soit lancée. A cette occasion une convention sera proposée à la collectivité.

Accès à la cour intérieure du bâtiment de la mairie.

Les locataires se plaignent d'être régulièrement bloqués par les véhicules des participants aux manifestations. Les organisateurs seront sensibilisés au fait qu'il ne faut pas se garer dans la cour sauf pour décharger des marchandises dans le preau ou cuisine. Si cela persiste une barrière sera posée afin de limiter l'accès à la cour.

La cérémonie de vœux est fixée le samedi 10 janvier à 17H

Le Maire



Le secrétaire de séance.

A blue ink signature, appearing to be "JL", written in a cursive style.

